

## Préambule

1. datBIM SA (ci-après «datBIM») propose aux acteurs de la construction, producteurs de données numériques, tels le maître d'ouvrage, assistant à maîtrise d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, fabricant, fournisseur de produits, matériaux, équipements ou systèmes constructifs et plus largement tout acteur souhaitant apporter sa contribution au processus BIM au sens échange et partage de l'information du projet ou de l'ouvrage sur son cycle complet conception-réalisation-exploitation (ci-après « les clients ») des services de conception et de développement de solutions d'aide à la conception et à la réalisation de services informatiques d'interopérabilité à destination de leurs propres clients, clients de leurs clients ou fournisseurs. Aussi le client souhaite-t-il acheter à datBIM un ensemble de services et/ou la réalisation de certaines prestations de services informatiques liées à son activité. Le Client est parfaitement conscient que la mise en place de ces services et la réalisation de ces prestations nécessitent une étroite collaboration, active et régulière, entre lui-même et datBIM. Après s'être rencontrés physiquement ou par visioconférence, datBIM et l'acteur se sont accordés sur la fourniture par datBIM des services définis aux conditions particulières du présent contrat (ci-après le « Contrat ») qui est constitué par les présentes conditions générales et par les conditions particulières, ainsi que par tout document auxquels les conditions générales et particulières renvoient.

2. datBIM propose aux Utilisateurs professionnels de ses sites internet comme [datBIM.com](http://datBIM.com), [MydatBIM.com](http://MydatBIM.com), tels que notamment des architectes bureaux d'étude, économistes, promoteurs, entreprises et plus largement tout acteur souhaitant apporter sa contribution au processus BIM (ci-après « les utilisateurs ») des services de visualisation et de téléchargement de données produites par des acteurs sous la forme de leurs objets numériques génériques porteurs d'exigences pour aider à la définition des projets constructifs ou leurs objets spécifiques porteurs de performances de produits, matériaux, équipements ou systèmes constructifs (ci-après les « Fiches datBIM »).

3. Le Client (Utilisateur, et/ou producteur de données) et datBIM sont ci-après dénommés les Parties.

## Article 1 : Objet et Champ d'application

1.1. Le présent contrat a pour objet de définir les modalités selon lesquelles datBIM fournira les prestations de services (ci-après le(s) « Prestation(s) » ou « le(s) Service(s) ») qui lui sont commandés par le client et par les Utilisateurs de son site internet. Ces Prestations sont énumérées dans l'offre ou le devis intitulée « Proposition » constituant les conditions particulières du contrat liant les parties (ci-après « le contrat »), et leurs modalités sont décrites dans les conditions générales spécifiques aux services commandés jointes au contrat et / ou dans les conditions particulières du contrat.

1.2. Les présentes conditions remplacent et annulent les éditions antérieures de nos conditions générales et seront remplacées par toutes nouvelles éditions de nos

conditions générales dès leur date d'édition qui correspond à leur date de mise en ligne. Nos conditions générales et tarifs en vigueur peuvent être consultés à tout moment en annexe de nos devis ou sur demande à datBIM.

1.3. Au plan territorial, les présentes conditions ne s'appliquent en l'état que sur les territoires français. Les clients établis hors de France doivent nous contacter pour négocier la mise en place d'accords spécifiques aménageant les présentes conditions générales.

1.4. La signature ou acceptation du contrat par le client implique que celui-ci accepte l'intégralité des présentes conditions sans modification ni exclusion, et qu'il renonce, le cas échéant, à l'application de ses propres conditions générales d'achat et de toute autre clause ou condition figurant dans tout autre document.

Nous pourrions notamment exiger des garanties telles que la garantie de l'Administrateur Judiciaire ou/et des modalités de paiement particulières (paiement avant utilisation des services, etc.)

1.5. Au cas où une commande déterminée nous paraîtrait devoir faire l'objet de dérogations à nos conditions générales, nous demeurons toujours en droit de refuser la commande ou de réserver celle-ci à l'application de conditions particulières appropriées à la situation. Il en est notamment ainsi de toute commande présentant, à notre sens, un risque financier excessif, ou provenant d'un client qui ne se serait pas acquitté de toutes ses obligations nées d'affaires antérieures, ou qui aurait manifesté à l'égard de notre Société un comportement déloyal ou contraire aux usages commerciaux. Le risque financier présenté par un client peut résulter notamment de son état de cessation de paiement, ou de références commerciales jugées insuffisantes.

## Article 2 : Loi applicable - attribution de compétence juridictionnelle

Le Contrat est soumis à la loi française. Dans tous les cas où la dérogation aux règles de compétence territoriale des juridictions est autorisée par la Loi française à laquelle les relations contractuelles entre le client et datBIM sont soumises, il est convenu que tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront soumis aux juridictions dans le ressort territorial desquelles se trouve le siège social de datBIM au jour où l'action sera engagée.

## Article 3 : Conditions générales relatives aux services offerts par datBIM aux Clients

1. datBIM offre aux acteurs du monde de la construction, dits acteurs, sous la marque datBIM®, des services décrits :

- d'une part dans ses offres de services standards datBIM diffusion, datBIM référentiel, MydatBIM et plus globalement dans toutes les offres du catalogue datBIM, ainsi que dans ses devis relatifs à des services personnalisés, auxquels il convient de se reporter.

- d'autre part dans les présentes conditions générales de prestation de services.

2. Conditions d'utilisation du format Open dthX® :

L'utilisation du format Open dthX® ne peut être réalisée que dans le cadre d'un contrat conclu entre l'association loi 1901 à but non lucratif, Alliance du Bâtiment, dite ADB, et l'acteur, et après acceptation des termes de la licence "Creative Commons Attribution Pas de Modification 3.0 France" consultable : sur le site édité par ADB, [opendthx.org](http://opendthx.org). ADB délivre dans le cadre de ce contrat une grammaire et ses spécifications permettant de décrire la structure d'un fichier de données techniques après inscription gratuite sur le site [www.opendthx.org](http://www.opendthx.org). Ce format est celui exploité par datBIM sur ses sites internet dont [datBIM.com](http://datBIM.com), [MydatBIM.com](http://MydatBIM.com). Il est aussi utilisé par tous les autres acteurs Producteurs et Utilisateurs de données structurées au format Open dthX au travers des logiciels métier en capacité d'exploiter le format Open dthX afin de rendre possible les échanges de données techniques entre tous les Utilisateurs et Producteurs de données structurées au format Open dthX.

datBIM a contractualisé un contrat avec ADB qui autorise tout acteur, Producteur de données décrivant des objets ayant conclu un contrat avec datBIM en vue de traduire lui-même ses données et de les mettre en ligne sur les sites internet [datBIM.com](http://datBIM.com), [MydatBIM.com](http://MydatBIM.com), à utiliser le format standardisé nommé Open dthX®, gouverné par ADB, afin de convertir dans ce format les informations relatives à des objets.

Le Producteur de données se voit concédé par ADB par son contrat avec datBIM uniquement un droit d'usage gratuit et non exclusif du format Open dthX® pendant la durée du contrat le liant à datBIM. Le format Open dthX® est et reste la propriété intellectuelle exclusive de datBIM. Le droit d'exploitation exclusive du format Open dthX® et de sa marque est concédé à l'association loi 1901 à but non lucratif, Alliance du Bâtiment, dite ADB.

L'exploitation du logiciel datBIM est interdite aux fournisseurs d'accès à des Bases De Données structurées pour la construction, et aux fournisseurs de logiciels métiers (CAO...), sauf accord spécifique préalable, écrit, signé avec datBIM.

Les Producteurs de données sous contrat avec datBIM acceptent sans exception ni réserve que les présentes conditions d'usage du logiciel datBIM, soient modifiées à tout moment. Si le Producteur de données ou l'Utilisateur veut refuser de telles modifications, il devra le faire par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours à compter de leur mise en ligne sur les sites de datBIM tels [datBIM.com](http://datBIM.com), [MydatBIM.com](http://MydatBIM.com) ou d'autres qui lui sera notifiée par courriel de datBIM. Ce refus entrainera la résiliation immédiate du contrat liant le Producteur ou l'Utilisateur de données à datBIM.

4. a) L'accès par l'Utilisateur à la bibliothèque de « Fiches datBIM » en vue de la consultation de ces données est gratuit et ne requiert aucune inscription de l'Utilisateur.

b) Tout Utilisateur qui souhaite télécharger des données structurées issues des « Fiches datBIM » d'un Producteur de données est obligé de créer au préalable

## Conditions générales de prestation de service datBIM SA - Edition au 28 Janvier 2021

un compte personnel sur l'espace utilisateur de nos sites internet ou de s'identifier dans cet espace s'il dispose déjà d'un compte. En effet le téléchargement s'effectue dans le cadre d'un contrat définissant les conditions dans lesquelles l'Utilisateur accède aux données du Producteur de données ayant consentis à mettre en ligne sur les sites datBIM comme datBIM.com, MydatBIM.com leurs « Fiches datBIM ».

La création en ligne d'un compte requiert l'indication d'une adresse e-mail et d'un mot de passe par l'Utilisateur. L'Utilisateur s'engage à choisir un mot de passe conforme aux règles de sécurité qui lui seront indiquées par datBIM lors de sa création, ainsi qu'à conserver son identifiant et son mot de passe secrets à l'égard des tiers. L'usage du compte créé par l'Utilisateur doit lui être personnel et il s'interdit donc formellement de permettre à un tiers d'utiliser son compte. Aucune création de compte personnel par téléphone par courrier ou par courriel ne sera prise en compte.

Le téléchargement de données sur des « Fiches datBIM » par toute personne ayant créé un compte utilisateur est gratuit.

Les conditions dans lesquelles sont traitées les données personnelles des Utilisateurs ayant créé un compte sont exposées plus bas.

c) L'Utilisateur s'engage à ne consulter ou télécharger les données des « Fiches datBIM » que pour ses besoins personnels. Il s'interdit donc de les communiquer, vendre, prêter, ou louer à des tiers, que ces tiers souhaitent les utiliser pour leur propre compte ou pour le compte d'autres tiers. L'Utilisateur s'interdit de les télécharger afin de se constituer sa propre base de données de « Fiches datBIM », quel que soit l'usage qu'il veuille en faire.

### Article 4 : Commandes – Acceptation

Les commandes de services adressées par les clients sous des offres soumises à l'acceptation de datBIM dans les 8 jours de leur réception, le silence de datBIM valant acceptation de l'offre.

### Article 5 : Facturation

Sauf accord contraire, les factures sont établies dès l'acceptation de la commande par datBIM, sauf pour les Prestations de services payables selon un échéancier périodique qui sont payables d'avance au titre de chaque période.

### Article 6 : Paiement

6.1 Sauf accord contraire, nos factures sont payables au comptant sans escompte (par chèque, virement, etc.).

6.2 Les factures sont payables à datBIM, (432, Rue du Bourg 38620 Montferrat).

6.3 La survenance de la date d'échéance de paiement est de rigueur et vaut mise en demeure, sans que nous soyons tenus de réaliser une formalité telle qu'un rappel pour cela.

Le taux d'intérêt des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de paiement convenue, si les sommes qui nous sont dues sont totalement ou partiellement

impayées après cette date, est égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce.

De plus, tout client en retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, nous pourrions demander une indemnité complémentaire sur justification de nos frais.

Toutefois, nous ne pourrions demander le paiement de ces indemnités si l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire interdit le paiement à son échéance de la créance qui nous est due.

### Article 7 : Exception d'inexécution

7.1 datBIM pourra suspendre l'exécution de tout ou partie de ses propres obligations la liant au client, sans délai de préavis ni formalisme d'aucune sorte, dans l'hypothèse où le client n'exécuterait pas ses propres obligations contractuelles, ou s'il commettrait des actes contraires aux lois et règlements. Il en serait notamment ainsi dans l'hypothèse où le client ne paierait pas les factures aux dates convenues. Le client en sera averti au plus tard au début de la suspension des services par courriel à l'adresse qu'il aura fournie lors de sa commande.

7.2 datBIM ne reprendra l'exécution du contrat et/ou de ses obligations qu'après que le client ait justifié avoir mis fin à ses actes illicites ou exécuté ses propres obligations, et en ce qui concerne les paiements, qu'après leur encaissement définitif et sans réserve.

7.3 La mise en œuvre de l'exception d'inexécution par datBIM n'est susceptible de ne générer aucun droit de dommages et intérêts au profit du client.

### Article 8 : Résiliation

Les contrats fournisseurs souscrits par abonnement annuel sont reconduits par tacite reconduction sur une période contractuelle d'un an ou 3 ans selon les conditions particulières précisées dans le contrat applicable au service concerné, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties sur première présentation d'une lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois au moins avant l'échéance de la période contractuelle en cours.

### Article 9 : Références commerciales

Le client autorise irrévocablement et sans restriction datBIM à citer le nom de son entreprise et à indiquer la prestation qu'il a commandée à datBIM dans la liste des références commerciales de cette dernière, communiquée au public professionnel et non professionnel. Le client ne pourra en conséquence réclamer aucune rémunération et/ou indemnité de ce chef.

### Article 10 : Données personnelles

1. Les clients de datBIM sont informés que des informations personnelles les concernant sont sollicitées par datBIM lors de la conclusion du Contrat sur le fondement de l'article 6 1. b) du RGPD dans la

finalité de permettre la conclusion et l'exécution du Contrat, et qu'elles doivent obligatoirement être fournies par le client, à défaut de quoi aucun contrat ne pourra être conclu ni exécuté entre le client et datBIM.

Les informations collectées sont : nom, prénom, téléphone, adresse électronique postale professionnelles, fonction, Nom de l'entreprise.

Les données sont conservées pendant toute la durée du Contrat entre le client et datBIM, et à l'issue du Contrat, elles seront archivées pendant 5 ans dans un dossier distinct accessible uniquement à l'administrateur du système informatique de datBIM.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, de portabilité, et de définition pour la période s'ouvrant après son décès de directives de conservation d'effacement et de communication, concernant ses données personnelles. Ces droits peuvent être exercés auprès du responsable du traitement qui est M. Didier BALAGUER et qui peut être contacté à l'adresse [contact@datbim.com](mailto:contact@datbim.com).

Le client est informé qu'il a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (cnil, etc).

Les données personnelles collectées sont stockées dans un fichier hébergé sur plusieurs serveurs situés sur les serveurs de datBIM situés dans ses locaux, chez OVH et chez IKNOVA/AVIOM. Tous ces serveurs sont protégés par un pare-feu et un antivirus. Au sein de datBIM, ces informations ne sont accessibles qu'au personnel datBIM faisant partie de son service commercial et de son service comptable, ainsi qu'à l'administrateur du système informatique de datBIM.

2. Tout Utilisateur des services datBIM qui télécharge des données d'un client datBIM issues d'une base de données de datBIM est obligé de créer au préalable un compte sur notre site internet car le téléchargement s'effectue dans le cadre d'un contrat définissant les conditions dans lesquelles l'Utilisateur accède aux « Fiches datBIM » des clients datBIM ayant consentis sous certaines conditions à mettre en ligne les « Fiches datBIM » de leurs données objets sur les sites datBIM tels datBIM.com, MydatBIM.com. Ce contrat comporte des obligations de l'Utilisateur à l'égard de datBIM et des clients datBIM dont les données sont téléchargées à partir des « Fiches datBIM ».

Les informations personnelles collectées sont les nom, prénom, téléphone, adresse électronique postale professionnelles, fonction, Nom de l'entreprise. Les données sont collectées sur le fondement de l'article 6 1. b) du RGPD, et dans la finalité de permettre la conclusion et l'exécution du contrat. Elles doivent obligatoirement être fournies par l'Utilisateur, à défaut de quoi aucun contrat ne pourra être conclu ni exécuté entre lui et datBIM. Les données sont conservées pendant toute la durée des relations contractuelles entre l'Utilisateur et datBIM, et à l'issue du présent contrat, elles seront archivées pendant 5 ans dans un dossier distinct accessible uniquement à l'administrateur du système informatique de datBIM.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, de

## Conditions générales de prestation de service datBIM SA - Edition au 28 Janvier 2021

portabilité, et de définition pour la période s'ouvrant après son décès de directives de conservation d'effacement et de communication, concernant ses données personnelles traitées par datBIM. Ces droits peuvent être exercés auprès du responsable du traitement qui est M. Didier BALAGUER et qui peut être contacté à l'adresse [contact@datbim.com](mailto:contact@datbim.com).

Les données personnelles collectées sont stockées dans un fichier hébergé sur plusieurs serveurs situés a) sur les serveurs de datBIM situés dans ses locaux, b) chez OVH, c) et chez IKNOVA/AVIOM. Tous ces serveurs sont protégés par un pare-feu et un antivirus. Au sein de datBIM, ces informations ne sont accessibles qu'au personnel datBIM faisant partie de son service commercial et de son service comptable, ainsi qu'à l'administrateur du système informatique de datBIM.

datBIM ne communique pas les données personnelles d'un Utilisateur qui a téléchargé des données d'un producteur depuis la « Fiche datBIM » sur [datbim.com](http://datbim.com) à ce dernier. Les données communiquées au Producteur sont des données anonymes relatives au comportement (les références des objets téléchargés sur la « Fiche datBIM ») et la qualification (type d'acteur, fonction) de l'utilisateur. Cette communication est faite afin que le Producteur des données puisse dénombrer les téléchargements d'objets depuis la « Fiche datBIM », et comprendre comment les utilisateurs se servent de la « Fiche datBIM » et des données téléchargées, afin d'améliorer ses objets. datBIM communique certaines données personnelles d'un Utilisateur qui a formulé une demande d'information par formulaire de contact auprès d'un producteur depuis la « Fiche datBIM » à ce dernier. Les données communiquées au Producteur sont le nom le prénom l'adresse électronique le numéro de téléphone de l'Utilisateur pour permettre au Producteur d'adresser les réponses attendues par l'Utilisateur.

L'exploitation des données personnelles de l'Utilisateur pourra être réalisée par le Producteur pendant une durée maximale de 5 ans à compter de l'envoi du formulaire de contact. Les Producteurs s'interdisent de communiquer ces données à des tiers, notamment à des fins de marketing. Le téléchargement des données à partir des « Fiches datBIM » par l'Utilisateur n'est accepté par les Producteurs qui les éditent que si l'Utilisateur accepte que ses données personnelles soient traitées par datBIM dans les finalités et conditions ainsi définies au présent article. En téléchargeant des données sur une « Fiche datBIM » d'un Producteur, l'Utilisateur accepte donc que ses données personnelles soient traitées par datBIM à des fins statistiques d'utilisation des données du Producteur affichées ou téléchargées à partir de la « Fiche datBIM ». Les données de l'Utilisateur ainsi traitées par datBIM sont anonymisées avant d'être transférées au Producteur ayant édité la « Fiche datBIM » de laquelle les données ont été téléchargées.

3. Les **Utilisateurs** qui, sur les sites internet datBIM dont [datbim.com](http://datbim.com), [MydatBIM.com](http://MydatBIM.com), créent un compte utilisateur (en vue d'un téléchargement de données depuis une « Fiche datBIM », etc), et les **Producteurs** qui créent ou bénéficient de la création par datBIM d'un compte Producteur (en vue de la mise en ligne de leurs données objets), sont informés que datBIM sollicite lors de la connexion à leur compte, leur consentement sur le fondement de l'article 6 1. a) du RGPD, pour que des informations personnelles les concernant soient collectées par datBIM dans la finalité de leur adresser des **lettres d'information, informations commerciales notamment sur l'évolution de son offre, et invitations à des événements tels que des salons, journées techniques, conférences, et autres manifestations, etc.** La fourniture de ces données personnelles n'est pas obligatoire et l'accord est donné pour tout ou partie des supports sus cités.

Les informations collectées sont a) pour les Producteurs leur dénomination sociale, adresse postale, site internet, nom et prénom, adresse électronique, et b) pour les Utilisateurs leur dénomination sociale, adresse postale de l'entreprise, nom, prénom, et adresse électronique.

Ces données personnelles sont conservées pendant toute la durée de votre acceptation de réception de nos lettres d'information, informations commerciales notamment sur l'évolution de notre offre, et invitations à des événements tels que des salons, journées techniques, conférences, et autres manifestations. Lorsque vous manifesterez votre refus de continuer à les recevoir, elles seront détruites au terme d'un délai de trois mois maximum.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, de portabilité, et de définition pour la période s'ouvrant après votre décès de directives de conservation d'effacement et de communication, concernant vos données personnelles. Ces droits peuvent être exercés auprès du responsable du traitement qui est M. Didier BALAGUER et que vous pouvez contacter à l'adresse [contact@datbim.com](mailto:contact@datbim.com). Il sera répondu à vos demandes dans un délai maximum d'un mois. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (cnil, etc).

Les données personnelles ainsi collectées sont stockées dans un fichier hébergé sur plusieurs serveurs situés a) dans les locaux de notre sous-traitant en charge du routage de nos newsletters Sendinblue (SAS immatriculée au RCS de Paris sous le n°498 019 298 et dont le siège social est sis 55 rue d'Amsterdam, 75008 Paris), b) sur les serveurs de datBIM situés dans ses locaux, c) chez OVH, d) et chez IKNOVA/Aviom. Tous ces serveurs sont protégés par un pare-feu et un antivirus. Au sein de datBIM, le fichier dans lequel se trouvent les données personnelles n'est accessible qu'avec un mot de passe, et son accès est réservé au service marketing de datBIM.

4. **COOKIES** : Que vous visitiez les Sites internet de datBIM comme [datbim.com](http://datbim.com), [MydatBIM.com](http://MydatBIM.com) anonymement ou après création d'un compte, datBIM Collecte au moyen de cookies de fonctionnement statistiques et publicitaires des informations concernant l'Utilisateur, et d'une manière générale tout internaute visitant notre Site. Ces informations peuvent contenir des données personnelles. Lors de votre première visite sur notre site, une information vous sera délivrée sur chacun de ces cookies et votre accord vous sera demandé pour chacun de ces cookies afin que nous puissions réaliser cette collecte.

### Article 11 : Droit d'auteur, bases de données protégées, usage des données présentes sur le site

1. Les données originales présentes sur le site de datBIM, qu'il s'agisse de textes de créations graphiques ou d'images, sont protégées par le droit d'auteur.

2. Les données présentes sur le site de datBIM constituant des bases de données sont protégées par le régime de protection des bases de données et / ou par le droit d'auteur lorsqu'elles sont originales.

3. Dans tous les cas, le droit d'usage du site internet de datBIM, et des données qu'il contient, se fait dans le cadre d'un contrat conclu entre cette dernière et l'acheteur, le fournisseur ou l'internaute, au terme duquel ces derniers s'engagent à respecter les obligations suivantes.

datBIM consent à l'acheteur, au fournisseur, ou à l'internaute qui en accepte les termes et conditions, un droit d'usage des données structurées au format Open dthX® présentes sur le site selon les conditions restrictives suivantes :

a) l'Utilisateur n'a pas le droit de télécharger ces données en vue de les exploiter, en dehors des logiciels métiers incluant le plug in permettant de lire le format Open dthX®, à moins de télécharger ce plug in sur notre site internet [datbim.com](http://datbim.com) et de l'intégrer dans le logiciel métier à même de l'exploiter.

b) l'Utilisateur se voit consentir un droit d'usage non transmissible, non exclusif, et pour un usage professionnel des données réalisé uniquement pour les besoins d'un projet de construction ou de rénovation immobilière dans lequel il est impliqué personnellement en tant que maître de l'ouvrage ou fournisseur de bien ou services du maître de l'ouvrage. Ce droit d'usage comprend (i) le droit de reproduire les dites données sur un outil de stockage (disque dur interne ou externe, clé usb, etc) pour les stocker en vue de les représenter au seul maître de l'ouvrage et fournisseurs de ce dernier, (ii) et à cette seule fin, le droit de les reproduire en un seul exemplaire sur un support papier par impression, et / ou sur l'unique écran d'un seul ordinateur (à l'exclusion des serveurs accessibles par plusieurs postes).

c) ce droit d'usage comprend le droit de réaliser une copie de sauvegarde.

Tous autres usages sont interdits. En conséquence, sont notamment interdits les actes suivants, sauf autorisation écrite préalable et expresse de datBIM :

- collecte massive de données présentes sur le site, ou accessibles à partir de celui-ci, notamment dans le but de constituer une base de données, que cette collecte soit automatique ou manuelle.

- La collecte est aussi interdite lorsqu'elle est réalisée dans un autre but que celui de répondre au besoin personnel d'informations du collecteur, de son client et des entreprises participant à la réalisation de l'ouvrage immobilier pour la réalisation duquel la donnée est collectée conformément au point 3a) ci-dessus. - Diffusion à titre gratuit ou onéreux de données présentes sur le site de datBIM à des personnes qui ne disposent pas de logiciel métier pouvant exploiter le format Open dthX®, c'est à dire non doté du plug in Open dthX®.

4. La violation des limites du droit d'usage consenti expose l'auteur à des sanctions pénales et civiles.

## Conditions générales de prestation de service datBIM SA - Edition au 28 Janvier 2021

### Article 12 : Responsabilité de datBIM SA

Les délais indiqués par datBIM sont indicatifs et n'incluent que le temps requis par la réalisation de ses propres prestations à l'exclusion des délais pris par le Client pour exécuter ses obligations et répondre aux demandes de datBIM. Le Client s'engage à répondre sans délai aux demandes de datBIM (données objets d'un Producteur, société, éléments graphiques, etc...). datBIM ne négocie pas et ne conclut pas de contrats au nom et pour le compte des Utilisateurs avec les Producteurs, ou au nom et pour le compte des Producteurs avec les utilisateurs. Les Producteurs et les Utilisateurs s'engagent à ne déposer sur les sites internet de datBIM que des données exactes loyales et complètes. datBIM n'effectue aucun contrôle des données placées sur son site internet par les Utilisateurs et Producteurs. Notamment, datBIM ne contrôle ni l'exactitude ni les caractéristiques et les performances et efficacité des contenus des « Fiches datBIM » des Producteurs. Les clients Utilisateurs ou Producteurs s'engagent à vérifier, notamment par recoupement avec d'autres sources d'informations, l'exactitude et le caractère complet des informations qui sont déposées sur le site par les Utilisateurs ou Producteurs. Les Utilisateurs ou Producteurs utilisent les informations qui sont déposées sur le site internet par les Utilisateurs ou Producteurs à leurs risques et périls et sous leur seule responsabilité, sauf le recours qu'ils pourraient exercer contre la personne (Utilisateurs ou Producteurs, etc.) qui a déposé l'information dommageable sur les sites internet de datBIM ou édité l'information dommageable à partir des sites internet de datBIM. Les Utilisateurs ou Producteurs du site internet s'interdisent donc de rechercher la responsabilité de datBIM et de lui demander des indemnités au titre des dommages causés par les informations qui sont déposées ou éditées sur ou à partir des sites internet de datBIM par les Utilisateurs ou Producteurs, ou par toute autre personne. L'acceptation de cette exclusion de responsabilité est déterminante pour l'acceptation par datBIM de donner accès à sa bibliothèque à l'Utilisateur et au Producteur. L'Utilisateur et le Producteur relèveront et garantiront datBIM de toute condamnation et frais de défense (huissier, avocat, greffe, etc) que devraient engager datBIM pour se défendre d'une telle action en responsabilité.

### Article 13 : Frais de déplacement

Tous les frais professionnels que datBIM engagera dans le cadre du présent contrat seront refacturés au fournisseur sur la base des frais réellement engagés après aval du Client. Les justificatifs des frais disponibles seront communiqués au fournisseur sur sa demande. Ces frais seront payables dans les mêmes conditions que les factures relatives à la Prestation.

### Article 14 : Intégralité du contrat

Le Contrat, conclu entre les Parties exprime l'intégralité des obligations des Parties. Ses dispositions annulent et remplacent toute disposition contenue dans un document relatif à l'objet du Contrat qui aurait pu être établi antérieurement à l'entrée en vigueur du Contrat. Aucune indication ou document, ne pourra engendrer des modifications du présent contrat, sauf s'il s'agit d'un avenant signé par les deux parties. Cet avenant peut prendre la forme d'un contrat ou d'un échange de correspondances clair et sans ambiguïté sur l'intention des deux parties. S'il existe des contradictions entre les présentes conditions générales et des conditions particulières, ces dernières prévaudront.

### Article 15 : Force majeure

Outre les cas de force majeure retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, sont considérés comme cas de force majeure : les grèves totales, partielles, internes et externes à l'entreprise, le lock-out, les intempéries, épidémies, blocage des moyens de transport, d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales et réglementaires des formes de commercialisation, panne d'ordinateur, blocage des moyens de télécommunications et tous autres cas indépendants de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale du Contrat.

Dans de telles circonstances, le Contrat sera suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de la survenance de l'évènement. Si l'évènement venait à durer plus de trente jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le Contrat pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts

### Article 16 : Non validité partielle

Si l'une quelconque des clauses du Contrat est nulle au regard d'une ou plusieurs règles de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, les autres stipulations gardant toute leur force, leur validité et leur portée. Les parties s'efforceront de convenir d'une nouvelle clause rétablissant aussi fidèlement que possible l'équilibre du contrat.

### Article 17 : Domiciliation

Les parties font élection de domicile dans leur siège social respectif.

## 2 – Autres conditions générales spécifiques aux services offerts par datBIM SA dans le cadre de l'offre datBIM

### **1. Contenus publiés :**

Sauf accord contraire, les Producteurs fournissent les contenus publiés dans les logiciels ou bases de données de datBIM ou de ses partenaires.

Les Producteurs sont responsables du contenu qu'ils fournissent et publient sur les sites de datBIM tels datBIM.com, MydatBIM.com et de ses conséquences dommageables.

### **2. Fiche datBIM de présentation du Producteur (Fiche Société) :**

Ce service, payé annuellement sur facture émise dès l'autorisation de mise en ligne, offre la possibilité au fournisseur de disposer dans un annuaire de datBIM d'un lien vers une présentation personnalisée et détaillée de son entreprise. Il s'agit d'une page complète de longueur indéterminée structurée autour de : un espace logo, de 10 rubriques (maxi) comprenant un titre, un bloc de textes et une image, un lien possible vers le site personnel s'il existe et la possibilité de déposer des fichiers à télécharger. Ce service permet également au fournisseur, dans le cadre de la recherche dans un annuaire de datBIM par activité et/ou mots clés ouverte aux acheteurs d'apparaître dans les listes de résultats de recherche. La souscription de ce service permet d'accéder à la possibilité de publier des actualités dans les rubriques actualité du site datbim.com, la diffusion restant néanmoins conditionnée par la validation du service éditorial de datBIM.

### **3. Fiche datBIM de présentation des objets (Fiche Objet) :**

Ce service payé annuellement permet le référencement, au format de la base de données datBIM, dans les bibliothèques de datBIM des caractéristiques descriptives et techniques d'objets du Producteur de type descriptif, technique, géométrique, visuel, documentaire, lien url... Il y a une gamme par fiche datBIM de présentation des objets et de leurs caractéristiques (cette fiche a un contenu défini sur les sites de datBIM comme datBIM.com, MydatBIM.com). On entend par gamme une famille d'objets génériques ou spécifiques de description d'articles, produits, systèmes, etc, déterminés selon la nomenclature de datBIM telle que définie sur les sites datBIM comme datBIM.com, MydatBIM.com. Chaque gamme d'objets peut être déclinée en articles avec limitation en nombre à 500 objets par Fiche datBIM pour des raisons techniques. Les articles contiennent toutes les caractéristiques techniques et descriptives, ainsi toutes les autres informations jugées utiles par le Producteur dans son contexte et ses cas d'usage : objets 3D, textures, documents, liens etc.

Une gamme d'objets peut être déclinée selon une arborescence contenant au maximum 4 niveaux. A chaque entité sur n'importe quel niveau de l'arborescence, des valeurs de caractéristiques peuvent être renseignées. Les caractéristiques proposées pour la saisie sont celles du dictionnaire technique datBIM ou d'un dictionnaire tiers du Producteur qui peut être intégré.

Ce service offre également la possibilité au Producteur de disposer dans les bibliothèques datBIM d'un lien vers une présentation personnalisée et détaillée de ses objets et/ou services, selon les nomenclatures de datBIM. Il s'agit d'une page complète de longueur indéterminée structurée autour de : un espace logo, un espace pour une photo apparaissant dans les listes de recherche, de rubriques comprenant un titre, un bloc de textes et 1 image, et la possibilité de déposer des fichiers à télécharger. Ce service permet également au Producteur d'offrir aux acheteurs la possibilité de lui adresser une demande de d'information relative à l'objet mis à disposition.